

INTRODUCTION

Dans l'article « Le compositeur et l'ordinateur : quelques réflexions », Tod Machover pose la question :

« Pourquoi a-t-il été beaucoup plus facile de parler de synthèse du son, de timbre ou d'articulation que de structure, de forme, de matériau et de langage ? » [Machover 1981]

La réponse n'est pas simple, elle tient peut-être au fait qu'il existe beaucoup plus de données formalisées sur la physique du son que sur la composition musicale, ce qui a permis le développement de stratégies de synthèse et de traitement convaincantes.

On peut également penser qu'il y a peu de recul par rapport à la formalisation de la pensée compositionnelle, son étude de façon systématique¹ ne datant que de la deuxième moitié du XX^e siècle².

La plupart des travaux de recherche reposent sur l'étude des musiques des XVII^e, XVIII^e, ou XIX^e siècle et trop peu de chercheurs essaient d'établir des techniques plus générales pouvant aider un compositeur souhaitant utiliser la composition assistée par ordinateur (CAO)³.

De plus, les connaissances étant dispersées, il manque une organisation du savoir. Chaque compositeur intéressé par la CAO est presque obligé de redécouvrir toutes les techniques.

Il faut aussi prendre en compte le fait que dans la synthèse et le traitement du son, la position de l'ordinateur en tant qu'instrument est clairement définie. Dans le cas de la CAO, le rôle de l'ordinateur dans le processus de composition n'est pas défini de manière aussi précise, ce qui entraîne souvent une méprise. Ce malentendu résulte aussi d'une méconnaissance des mécanismes profonds mis en jeu dans la composition.

Mais, il semblerait que la raison première soit le tabou qui existe autour de l'acte de composition. Un compositeur désirant utiliser l'ordinateur en CAO devra s'interroger pour trouver les règles qui régissent sa pensée et établir les limites entre son métier - les automatismes - et sa créativité.

Beaucoup de compositeurs craignent de perdre leur créativité dans des concepts qui opposent leur subjectivité aux mécanismes strictement formels de l'informatique. Pourtant, rien n'est plus faux, le compositeur établira simplement les limites de sa créativité, et pourra alors élargir les « frontières de son pays fertile ».

¹ « De façon systématique » : les travaux de formalisation de Zarlino à Rameau en passant par le Père Mersène et Philippe de Vitry sont pris en considération.

² Référence aux travaux pionniers de Lejaren Hiller et Leonard Isaacson, Iannis Xenakis, Pierre Barbaud, Allen Forte, André Riotte, Marcel Mesnage, David Cope, Joan Sundberg, Kemal Ebcioglu, Otto Laske, David Lewin...

³ Parmi ces derniers : Iannis Xenakis, André Riotte, Marcel Mesnage, Marc Chemillier et Gérard Assayag.